



## Dossier médical à transmettre

Par zurkinden, le 21/08/2010 à 15:13

Bonjour,

Mon mari a fait l'objet d'un suivi médical en Suisse, depuis le 10 août 2008, date à laquelle son employeur a tiré la sonnette d'alarme pour qu'il consulte un médecin, car il a remarqué de graves incohérences et des fautes dans son travail.

Fin Novembre 2006 nous avons acheté une maison en France, avec l'assurance chômage invalidité décès sur les 2 têtes.

La médecine suisse a reconnu l'invalidité de mon mari à 100% et nous avons rendez-vous auprès du médecin de l'assurance de la maison le 30 août.

Je suis embrassée de devoir présenter le dossier médical tel qu'il est parce que il y a des renseignements très personnel, notamment en ce qui concerne le rapport son l'argent qui est absolument chaotique (ceci faisant partie de la maladie).

Que dois-je faire? le présenter tel quel? Est-ce obligatoire?

D'autre part, les rapports sont écrits en allemand. Une traduction est-elle obligatoire et est-ce que je peux la faire moi-même?

Merci de m'éclairer sur ce sujet difficile pour moi.

Cordialement  
Mme zurkinden

Par **mimi493**, le **21/08/2010** à **19:09**

Et si vous téléphoniez au médecin désigné par la compagnie d'assurance en expliquant que les documents sont en allemand ? (allez savoir, vous allez peut-être avoir de la chance et tomber sur un Alsacien :) )

Concernant les informations : c'est un médecin avant d'être un expert pour l'assurance. Il est tenu au secret médical. Il n'y a donc pas d'information gênante.

Dans un dossier médical, il n'y a QUE des informations très personnelles, c'est pour ça que c'est un médecin qui vous reçoit et pas un employé lambda de l'assurance.